



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :

13/03/2023

Date d'affichage :

13/03/2023

**OBJET : Adhésion au GIP
RECIA**

L'an deux mille vingt-trois
le dix-sept mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET.

Absents : Mesdames BOUHOURS, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Madame FONTENY,
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY,
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la
preuve aux technologies de l'information et relative à la signature
électronique,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la
qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de
ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération
institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent
en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but
non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de
l'ensemble des services proposés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

.../...

- approuve l'adhésion de la Commune de Nançay au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3, avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- approuve les termes de la convention constitutive entre la Commune de Nançay et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- autorise le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- désigne Madame Nathalie FONTENY en qualité de représentant titulaire et Monsieur Alain URBAIN en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 100.00 € (1^{ère} année proratisée).

Fait à Nançay, le 18 mars 2023

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 20 mars 2023.